



A2022C11888

Avis d'appel public à la concurrence pour l'exploitation de la Librairie-Boutique du musée de Grenoble

La convention d'occupation du domaine public qui lie l'exploitant actuel et la ville de Grenoble pour la gestion de la Librairie-Boutique du musée arrive à échéance le 31 décembre 2022.

LA VILLE DE GRENOBLE souhaite lancer une procédure d'appel public à concurrence pour l'occupation de cet espace à usage de Librairie-boutique, en application de l'article L.2122-1-1 du code général des propriétés des personnes publiques.

1. Détail des espaces mis à disposition

La Ville de Grenoble met à disposition un espace dédié à la vente au rez-de-chaussée de 65 m², ouvert sur le hall d'entrée du Musée, et d'une réserve de 32 m² équipée d'étagères, située dans la cour de service.

2. Dossier de candidature

Dans le cadre du présent appel public à concurrence, la Ville de Grenoble met à disposition des candidats :

- le présent appel public à concurrence
- le projet de convention d'occupation du domaine public
- le plan de la Librairie-Boutique

Les candidats ont jusqu'au **lundi 26 septembre 2022 à midi** – cachet de la poste faisant foi - pour adresser leur dossier complet aux formats papier et électronique à :

Monsieur le Maire de Grenoble,
Direction des Affaires Culturelles,
Hôtel de Ville

11 boulevard Jean Pain – CS 91066 – 38021 Grenoble Cedex 1
et dac@grenoble.fr

Le candidat devra fournir dans son dossier de candidature :

- une lettre de candidature signée par le représentant légal
- un document de présentation de sa structure
- les moyens et modalités de fonctionnement du lieu et notamment un budget prévisionnel des années à venir pour la durée proposée, ainsi qu'un plan d'investissement et ses amortissements si nécessaire.
- un mémoire technique (15 pages maximum) qui comportera :
 - le projet du candidat pour le lieu et la présentation des engagements et des moyens mobilisés pour la mise en oeuvre de la convention

- une note explicative du budget prévisionnel ; le candidat est invité à proposer une durée pour la convention d'occupation du domaine public ainsi qu'un montant annuel de redevance d'occupation comprenant une part fixe qui ne pourra pas être inférieure à 1000€ HT / an. Le candidat peut compléter cette liste par tout autre document jugé utile.

La ville de Grenoble sera particulièrement vigilante :

- à la **présentation de la structure** : organigramme; modalités d'encadrement; expérience et référence du candidat dans la gestion d'établissements muséaux
- **aux moyens humains affectés à la prestation** : modalités de contrôle et de suivi de la présence sur site, de la planification; nombre de personnes mise à disposition pour réaliser les prestations, délai de remplacement d'un agent en cas de défaillance
- à la **soutenabilité du projet** : cohérence et adéquation du projet avec le cahier des charges de la ville de Grenoble ; capacité à respecter les engagements en matière d'ouverture au public ; pérennité du modèle, investissement et acquisition matérielle; prise en compte des enjeux de transition écologique.
- **aux clauses financières** : modalités de calcul de la redevance d'explication et cohérence avec le plan financier présenté
- **aux modalités de passation** envisagées avec le délégataire sortant

3. Calendrier prévisionnel

- **du 30 août au 26 septembre 2022 à midi** : période de dépôt des candidatures (au format papier et par mail : dac@grenoble.fr)
- **7 octobre 2022** : jury de présélection et audition des candidats ;
- **7 novembre 2022** : décision du conseil municipal pour l'attribution de l'exploitation de la Librairie-Boutique et l'approbation de la convention d'occupation du domaine public
- **Mi-novembre 2022** : signature de la convention d'occupation
- **Décembre 2022** : tuilage et transfert des données nécessaires entre l'actuel et le futur exploitant ;
- **1er janvier 2023** : début effectif de la convention d'occupation du domaine public.

4. Contacts

Pour toute question ou demande de précision relative à la présente procédure d'appel public à concurrence, les échanges ne pourront être traités que par écrit ; les questions ou demandes de précision du candidat doivent exclusivement être adressées à l'adresse suivante : dac@grenoble.fr

Une visite sur site est possible ; les candidats qui souhaiteraient fixer un RDV pour visiter les lieux peuvent contacter le musée de Grenoble à l'adresse suivante : musee-de-grenoble@grenoble.fr

Pour retrouver cet avis et accéder au DCE,
aller sur
<https://grenoble.fr/apcmusee>